

Recomposition des territoires de vallées : un schéma de développement pour la Haute Meuse

*Re-composition of the valley territories:
a development plan for the Upper Meuse*

C. Derzelle, Y. Hanin, A. Sinzot et S. Xanthoulis¹

Les vallées constituent des territoires qui disposent généralement d'une cohérence propre, au-delà des limites administratives. D'où l'idée d'axer leur développement sur une réflexion et un projet territorial commun. L'article donne des pistes pour l'élaboration d'un « schéma d'orientation » au départ du cas de la vallée de la Haute Meuse, en Wallonie. La réalisation du diagnostic préalable ne peut faire l'économie d'une étude du paysage : c'est une approche par les ambiances paysagères et urbanistiques qui a été privilégiée. Pour aider à la définition d'un projet concerté entre les acteurs, la mise en image de différents scénarios possibles de développement peut s'avérer intéressante. Enfin, la cartographie informatique constitue un outil intéressant en ce qu'elle permet d'objectiver et d'évaluer les propositions de développement.

Valleys constitute territories that generally have their own coherence transcending administrative limits; whence the idea to gear their development on the basis of a common reflection and a common territorial project. The article identifies leads for drawing up an "orientation plan" based on the case of the Upper Meuse Valley in Wallonia. A preliminary diagnostic has not spared a landscape study, whose approach was prominently based on the idea of landscape and urban settings. Imaging various possible development scenarios may help the various actors to define a shared project. Finally, map data processing is a relatively new tool used to objectify and assess the development proposals.

Mots-clés : vallée, paysage, patrimoine, ambiance urbanistique, développement territorial, projet, schéma , stratégie, commune, SIG...

Keywords: valley, stream, river, landscape, heritage, landscape setting, urban setting, city and regional development, city and regional project, regional planning programme, strategy, municipality, decision support, GIS, ...

Pourquoi les « fonds de vallées » ?

Etudier de manière spécifique les territoires de vallées paraît pertinent à plus d'un titre. Ces espaces possèdent souvent leur propre cohérence

visuelle, délimitée en fonction des caractéristiques du relief. La présence de la rivière a induit au cours de l'histoire des liens privilégiés entre l'amont et l'aval, générant un sentiment d'appartenance commun et une perception globale, au-delà des limites administratives².

¹ Christophe Derzelle, Yves Hanin, Anne Sinzot et Sandrine Xanthoulis sont chercheurs CPDT au Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire (CREAT-UCL), Place du Levant, 1, 1348 Louvain-la-Neuve. Cette étude a été dirigée par Yves Hanin.

² Les vallées ont généralement constitué l'un des premiers et des plus intenses lieux d'urbanisation, grâce à l'eau, force motrice et axe privilégié de transport.



Figure 1 – Les territoires de vallées disposent généralement d'une cohérence visuelle propre. La Haute Meuse à Lustin. ■



Figure 2 – Les bords de l'eau constituent des lieux agréables recherchés pour la résidence. La Meuse à Lustin. ■

Ce sont aussi des lieux en mutation, où s'expriment des besoins nouveaux et où s'opèrent des changements dans l'occupation du sol. Ainsi, par exemple, le tourisme ne se cantonne plus uniquement dans des zones de loisirs prédéfinies par les plans d'aménagement mais recherche davantage une intégration locale ; parallèlement, de nouvelles activités ou infrastructures se



Figures 3 – Les parcelles au bord de l'eau constituent un cadre de vie agréable pour la résidence. Elles peuvent susciter une convoitise immobilière, au détriment du bâti traditionnel et d'une appropriation collective des vues vers le cours d'eau. La Meuse à La Plante (à gauche), détails d'un immeuble à Profondeville (à droite). ■



développent telles que les loisirs nautiques, les sports-aventure, le réseau RAVeL sur les chemins de halage... La voie d'eau est convoitée pour le renforcement du transport fluvial, parce que ce mode répond mieux aux nouvelles exigences du développement durable. Quant à la demande résidentielle, elle est en recherche d'un cadre de vie agréable, tout à la fois proche de l'eau et loin de ses débordements. Les bords de cours d'eau sont l'objet d'une convoitise immobilière. Et pour mieux maîtriser les inondations, les pouvoirs publics envisagent la réservation de zones d'expansion de crues et la limitation des nouvelles constructions dans les sites à risques. Enfin, l'obligation pour la Région wallonne de mettre en place un réseau d'épuration des eaux usées impose la recherche d'espaces disponibles dans les points bas pour la réalisation de nouvelles stations d'épuration. Entre qualité du cadre de vie, tourisme intégré, transports « durables » et réduction des nuisances, l'aménagement des vallées est aujourd'hui à recomposer sous un angle environnemental au sens large du terme. Les vallées disposent d'atouts spécifiques et de potentialités pour répondre à ces exigences : paysages contrastés, présence de l'eau, nombreux sites chargés d'histoire... Mais face à ces nouvelles demandes, l'aménagement du territoire se trouve confronté à des utilisations multiples et parfois contradictoires qu'il s'agit d'arbitrer.

Les vallées sont aussi des territoires où nombre d'acteurs, tant publics que privés, sont impliqués. Une prise en charge globale de l'aménagement et du développement y est nécessaire. La mise en place d'un outil spécifique, les contrats de rivière, est déjà le signe d'une telle approche. Cette démarche a pour objectif de rassembler les différents acteurs concernés pour qu'ils travaillent ensemble à un programme d'actions cohérent et hiérarchisé autour du cours d'eau et de sa vallée. Par ailleurs, il faut aussi prendre en considération que divers outils stratégiques ont déjà pu être mis en place par les communes, tels que schémas de structure, plans communaux de développement de la nature, plans de mobilité, etc.

Face à ces enjeux multiples et complexes, il paraît légitime de rechercher une démarche globale et spécifique de développement territorial adapté aux vallées.

Un « schéma d'orientation » spécifique pour la Haute Meuse

L'objectif de cet article est de présenter des pistes de réflexions sur la mise en place d'un « outil » ou d'une démarche spécifique aux territoires de vallées³, s'inscrivant en complémentarité aux outils existants et, tout particulièrement, aux contrats de rivières. Pour rendre l'exercice plus concret, le périmètre de la Haute Meuse, entre Hastière et Namur, a été retenu comme terrain d'expérimentation, l'aire d'investigation s'étendant d'une crête à l'autre (fig. 4).

Cet outil global pourrait prendre la forme d'un « schéma d'orientation ». Il s'agit d'avoir une vue d'ensemble du territoire au-delà des limites administratives, d'en comprendre le fonctionnement pour pouvoir orienter son développement et éviter que des décisions et des actions

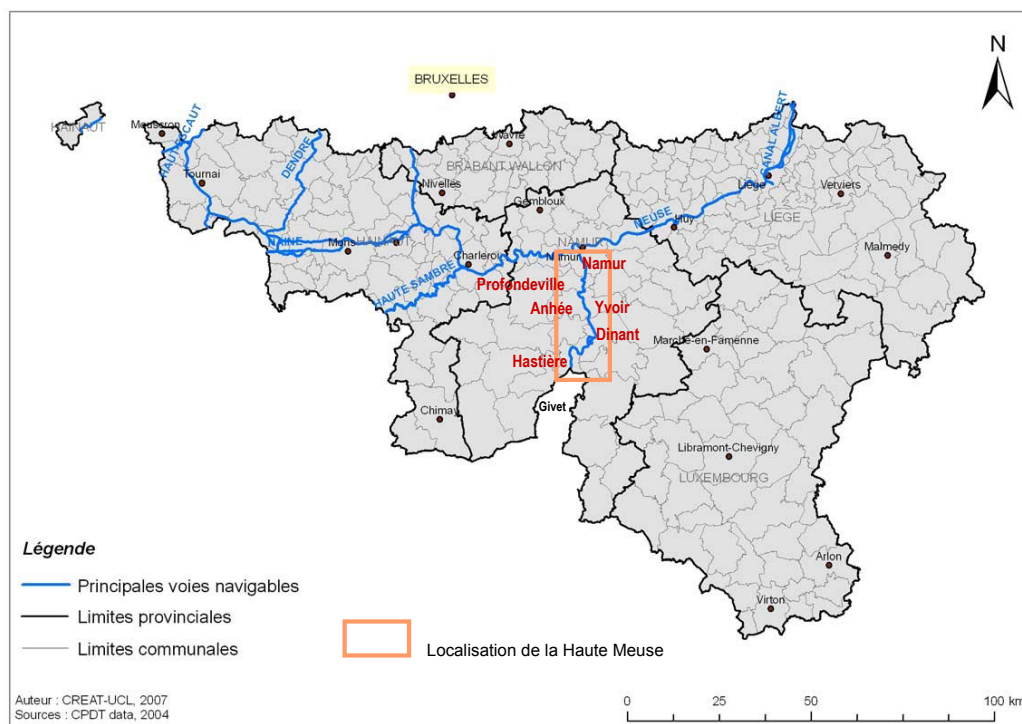


Figure 4 – De la frontière française à Namur, la Haute Meuse wallonne constitue un territoire cohérent. La plateforme de concertation et les actions menées dans le cadre du contrat de rivière offrent déjà une base en complémentarité de laquelle un outil de recomposition territoriale pourrait être mis en place.

³ L'article présente les axes majeurs du travail réalisé de mars 2004 à septembre 2005 par trois chercheurs de la Conférence Permanente du Développement Territorial. Mutations spatiales et structures territoriales, politique de gestion des fonds de vallées. (Programme de travail 2002-2005).

soient prises au cas par cas. Les pistes proposées visent à établir un projet global pour ce territoire, en impliquant les différents acteurs concernés. Ce projet pourrait se traduire par un consensus autour des vocations à accorder à la vallée dans son ensemble, tout comme plus spécifiquement à ses différents tronçons, pour détailler ensuite les mesures tant normatives qu'opérationnelles qui assureront la concrétisation du projet.

Cet outil pourrait avoir plusieurs utilités pour les collectivités locales, notamment :

- guider les pouvoirs publics dans les décisions à prendre face aux demandes ponctuelles (privées comme publiques) dans les territoires concernés ;
- orienter toutes les mesures et les actions menées sur ces espaces par un cadre général déterminant les « vocations » de la vallée ;
- aider les pouvoirs publics à réviser ou à élaborer de manière cohérente et globale les outils de planification et de développement territorial.

La démarche s'articulerait donc en trois temps : un diagnostic pour comprendre le fonctionnement global et les enjeux de la vallée, une concertation des acteurs pour construire un projet consensuel déterminant les vocations à affecter à la vallée et, enfin, des mesures de concrétisation de ces vocations et des lignes directrices pour encadrer les décisions à prendre.

Dans cet article, nous aborderons essentiellement les deux premiers temps de la démarche à travers trois axes :

- on se penchera tout d'abord sur une approche relativement globale du territoire, celle de l'analyse des ambiances paysagères, réalisée dans le cadre du diagnostic préalable ;
- dans un deuxième temps, on s'intéressera à la conception du projet global, à l'aide d'une méthodologie proposant des scénarios thématiques de vocation pour la vallée ;
- enfin, on abordera l'apport des outils de cartographie informatique dans la validation de ces scénarios et la définition des aptitudes du territoire.

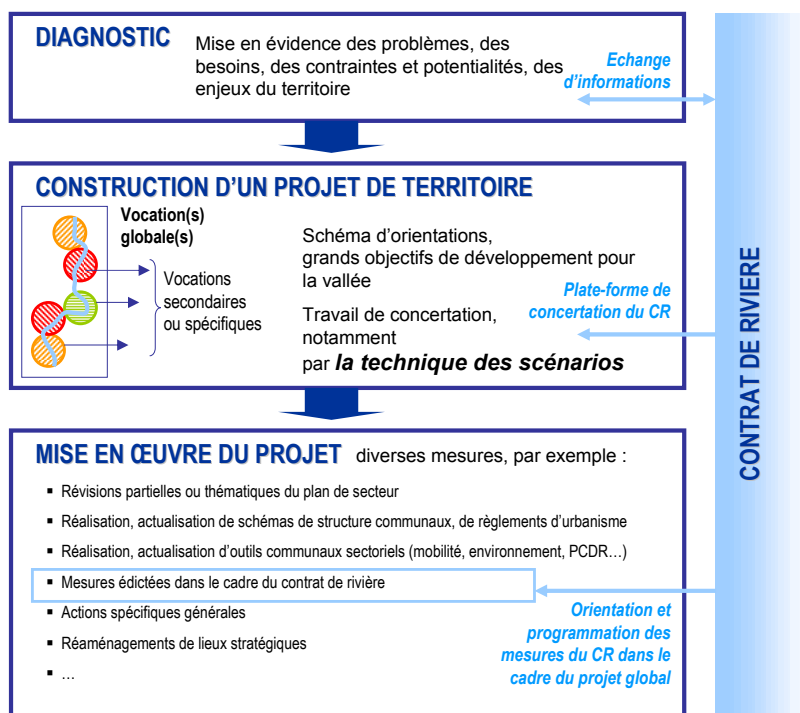


Figure 5 – Les grandes étapes de la démarche du « schéma d'orientation » ■

Une approche du territoire par l'analyse des ambiances paysagères

Toute réflexion d'aménagement et de conception d'un projet territorial impose une étape préalable de diagnostic du territoire, prenant en compte les aspects tant environnementaux que sociaux, urbanistiques, patrimo-

niaux, économiques..., pour en comprendre les problèmes et les enjeux.

Parmi ces aspects, l'analyse du paysage revêt une importance toute particulière dans le type de contexte qui nous occupe. Elle a été réalisée en privilégiant une approche des ambiances spatiales et urbanistiques

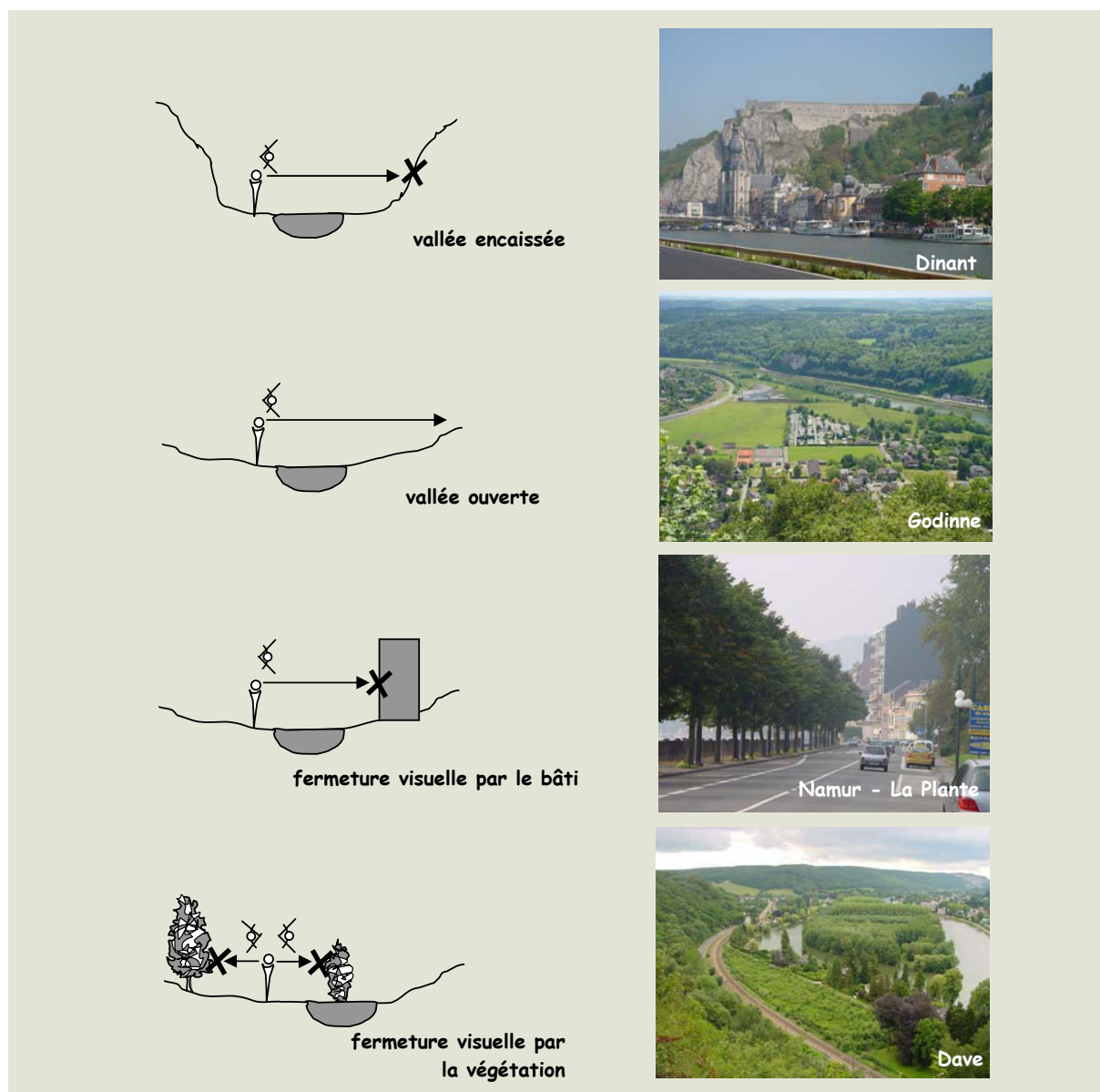


Figure 6 – Les ambiances paysagères sont notamment déterminées par la « toile de fond » du paysage, sa limite visuelle, qui correspond souvent aux lignes de crêtes ou aux lignes de force qui arrêtent le regard. Cette enveloppe visuelle peut être restreinte dans le cas d'une vallée encaissée ; elle est plus étendue lorsque la vallée s'ouvre à la faveur de versants en pente douce. Cette toile de fond peut être masquée localement et un effet de fermeture peut provenir de la présence d'éléments bâtis (immeubles de grand gabarit...) ou naturels (alignements d'arbres, végétation, notamment sur les îles...).

qui ponctuent et caractérisent la vallée. Au-delà d'une analyse des paysages, il s'agit de commenter tant les éléments visuels que ceux qui caractérisent le vécu, la « culture », le cadre de vie des différentes entités qui composent la vallée.

Le paysage peut se lire et s'identifier au moyen de ses composantes physiques (relief, végétation...), mais aussi à travers ses usages et son animation (cadre de vie, pratique de loisirs, vie touristique...). La valeur des ambiances paysagères d'une vallée peut donc être interprétée non seulement sur la base de ses qualités physiques et pittoresques, mais aussi sur l'importance des populations qui la fréquentent et qui la vivent au quotidien. C'est une approche du cadre de vie au sens large. Et c'est la convergence de ces éléments divers qui construit et renforce l'identité de la vallée et le sentiment d'appartenance à ce territoire.

Le cas de la Haute Meuse est intéressant pour l'analyse de ces ambiances paysagères. Le relief y est bien marqué et le site présente un intérêt sur les plans paysager, écologique, historique ou même géologique ; par ailleurs, les activités qui caractérisent la vallée sont multiples : résidentielles, mais aussi touristiques et économiques.

Le relief joue un rôle majeur dans l'ambiance du paysage. L'encaissement de la vallée confère au lieu un caractère particulier, qui doit être valorisé ou que l'on doit au besoin faire réapparaître (falaises). Lorsque le relief s'évase, les spécificités sont moins marquées et la perception de la vallée s'amenuise. Ces versants sont aussi en général plus propices à l'urbanisation et les résidents ou usagers qui s'y installent profitent du site. Ces quartiers résidentiels peuvent être particulièrement visibles dans le paysage de la vallée. Un environnement boisé et aéré favorisera leur bonne intégration.

De nombreux éléments bâtis ou non bâtis composent et structurent le paysage ; ils enrichissent la qualité du cadre visuel (bâtiments d'intérêt patrimonial, rocher ou affleurement...). A contrario, ils sont parfois moins bien intégrés (infrastructure routière ou bâtiment de grande dimension...). Certains éléments ponctuels tout à fait spécifiques peuvent aussi constituer des points de repère visuels (châteaux, ruines, antenne...). Le patrimoine local, l'imaginaire, la signalétique, la toponymie... peuvent accentuer le sentiment d'appartenance à la vallée (signalétique provinciale du « pays des vallées », produits du terroir tels la fraise de Wépion...) et indiquer aussi les spécificités et l'identité de sous-unités d'ambiance.

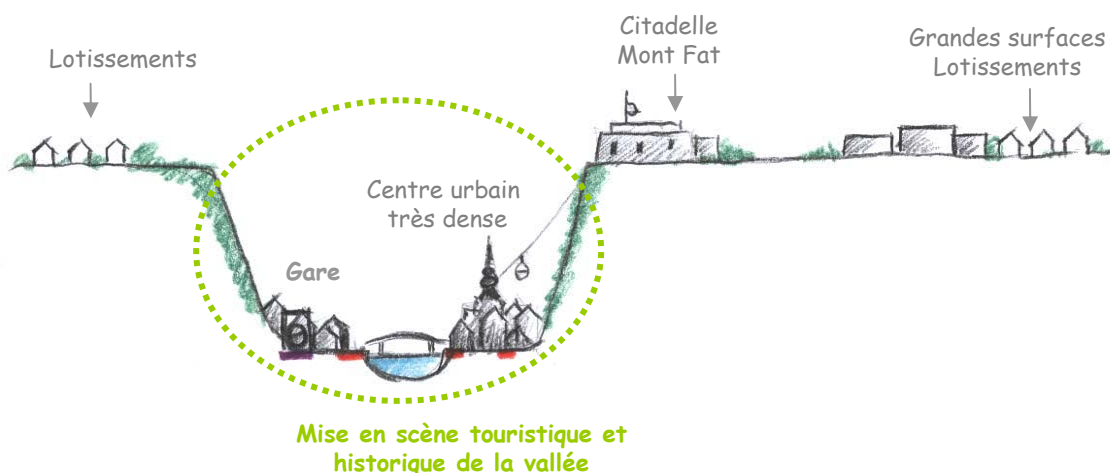


Figure 7 – A Dinant, la vallée est très présente, tant par le relief et la configuration du site que par les éléments patrimoniaux qui le mettent en scène. Le manque de place à proximité de la Meuse a d'ailleurs entraîné le « rejet » sur le plateau des équipements et grandes surfaces destinés principalement à la population résidente. ■

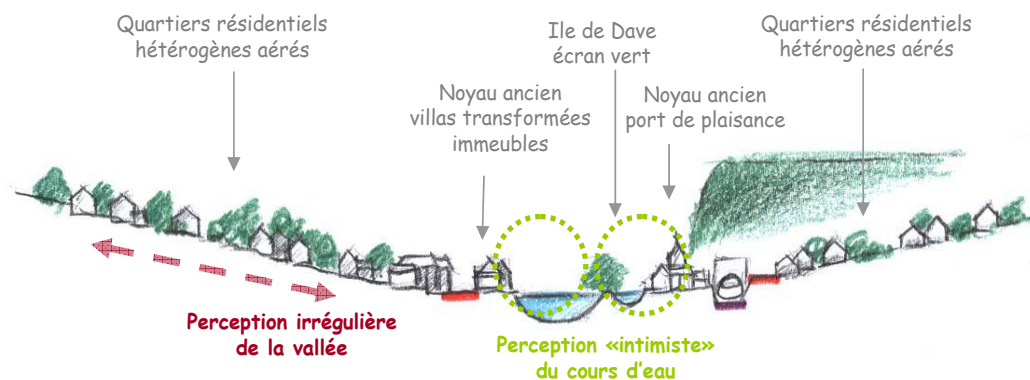


Figure 8 – A certains endroits, comme à Wépion - Dave, la perception de la vallée est moins évidente. Les versants sont peu marqués et envahis par des quartiers résidentiels qui profitent du paysage et se l'approprient. Le fleuve se découvre néanmoins à la faveur d'anciens hameaux offrant quelques lieux pittoresques plus intimistes. ■



La proximité physique ou visuelle de l'eau est importante pour préserver ce sentiment « d'être dans la vallée » ; elle doit être recherchée, notamment pour renforcer et structurer un itinéraire touristique par exemple. Les franges bâties qui s'approprient le bord de l'eau ou les massifs végétaux qui masquent les perspectives constituent autant d'interruptions dans cette continuité. Pour maintenir la cohérence de la vallée, il s'agira de sauvegarder les percées qui existent encore, de maintenir des respirations dans le développement de l'urbanisation. D'anciens hameaux présentant un intérêt patrimonial constituent souvent de petits lieux pittoresques plus intimes où l'on peut retrouver ce rapport à l'eau ; ils présentent un intérêt indéniable, tant pour les habitants des environs que pour les touristes de passage.



Figure 9 – Le bâti ancien des petits hameaux présente généralement un intérêt patrimonial. Ces hameaux constituent autant de petits lieux pittoresques offrant une certaine intimité au bord du cours d'eau. Hameau de Freÿr (en haut à gauche) et bâti ancien de Profondeville (en bas à gauche et à droite). ■

La végétation participe à la mise en scène des unités paysagères de la vallée, en cadrant des éléments exceptionnels, en amplifiant des reliefs intéressants, en camouflant des erreurs urbanistiques... Mais elle peut aussi, on l'a vu, créer un écran, isoler du cours d'eau, camoufler des éléments dignes d'intérêt.

L'architecture spécifique à la vallée renforce son caractère et sa cohérence : châteaux, hameaux anciens, villas du début du XXème siècle témoignant d'une ancienne vocation de loisirs ..., ou encore anciennes industries et équipements techniques liées à l'eau. Par ailleurs, une urbanisation banalisée dans des endroits très visibles nuit au cachet paysager et à l'unité urbanistique.



Figure 10 – Les villas mosanes constituent indéniablement une caractéristique architecturale spécifique à la Haute Meuse, témoins du développement du tourisme et des secondes résidences par des populations fortunées du Namurois au début du XXIème siècle. Elles sont aujourd'hui menacées de transformation, voire de démolition. Villas mosanes à Prodondeville. ■

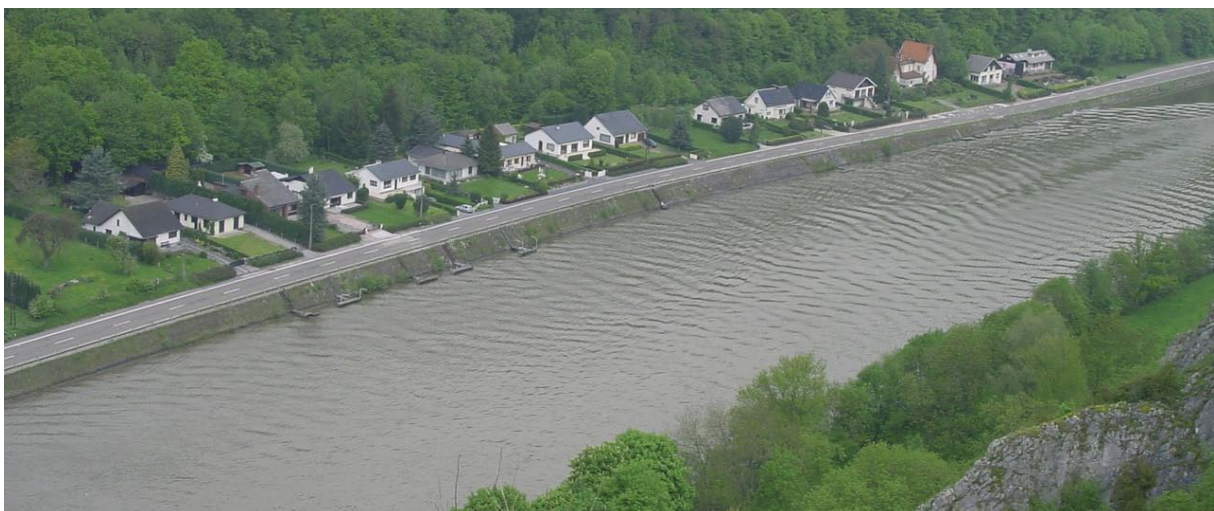


Figure 11 – L'intégration du nouveau bâti est un enjeu prioritaire pour la protection paysagère de la vallée. A Waulsort, l'urbanisation en ruban a gagné le bord de Meuse, dans une partie de la vallée présentant un intérêt paysager et patrimonial. ■

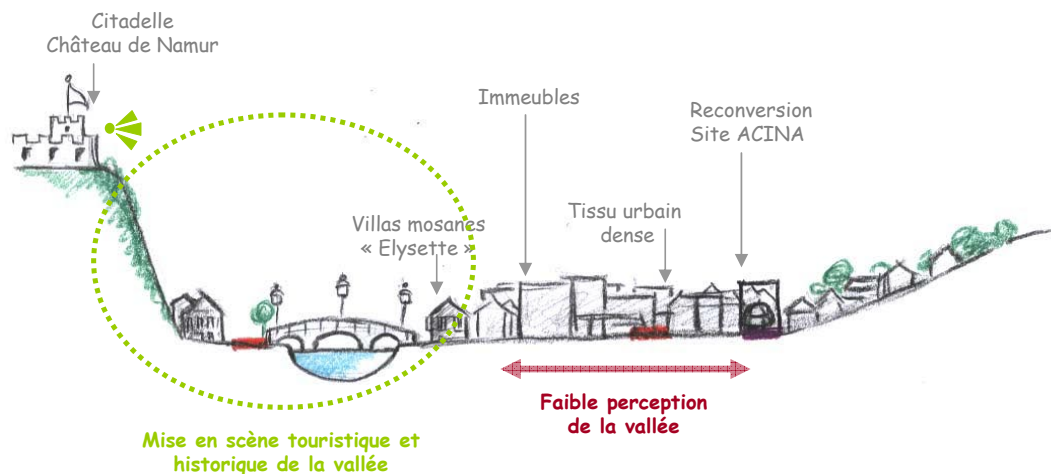


Figure 12 – Au sud de la ville de Namur, l'architecture spécifique (citadelle, pont de Jambes, villas mosanes...) concourt à une « mise en scène » de la vallée. ■

Les ouvrages d'art aussi sont constitutifs du caractère de la vallée : écluses, ponts, barrages ponctuent la voie d'eau et la caractérisent. Le franchissement de la vallée au niveau d'un pont permet une vision globale des deux versants et du cours d'eau. Par contre, les ouvrages sont destructurants quant ils nient les qualités du contexte paysager : ainsi, une emprise trop importante au niveau d'un pont, le manque de lisibilité dans les iti-

néraires, des panneaux publicitaires ou signalétiques de type autoroutier... perturbent la cohérence globale. Les voies de chemin de fer provoquent souvent une coupure physique avec l'eau ; elles longent le cours d'eau et leur intégration en est d'autant plus difficile. Dans les vallées encaissées, les nuisances des infrastructures ont d'autant plus d'impact sur le cadre de vie.



Figure 13 – Les ouvrages d'art peuvent être destructurants, notamment lorsqu'ils sont conçus à une échelle inadaptée. Voie rapide à Profondeville. ■



Figure 14 – Un autre exemple d'ouvrage établi à une échelle inadaptée : entre le centre du village de Profondeville et un quartier résidentiel, le long de la voie régionale, un parking de type autoroutier a été conçu sans doute à destination des touristes de passage dans la vallée. Ce parking est même équipé de toilettes publiques, malheureusement hors d'usage ! ■

Certaines infrastructures de loisirs comme les campings résidentiels participent à l'ambiance paysagère de la vallée en affirmant son identité de lieu de détente et de loisirs. Toutefois, elles déstructurent aussi le paysage quand elles sont établies en ordre dispersé et directement visibles depuis le cours d'eau ou des points de

vue d'intérêt. Enfin, la qualité de l'ambiance paysagère se mesure par les possibilités offertes pour la découvrir : une promenade continue au fil de l'eau donne l'opportunité d'apprécier une succession de vues contrastées au moyen de divers modes de déplacements (RAVeL, itinéraires routiers, train, tourisme fluvial...).

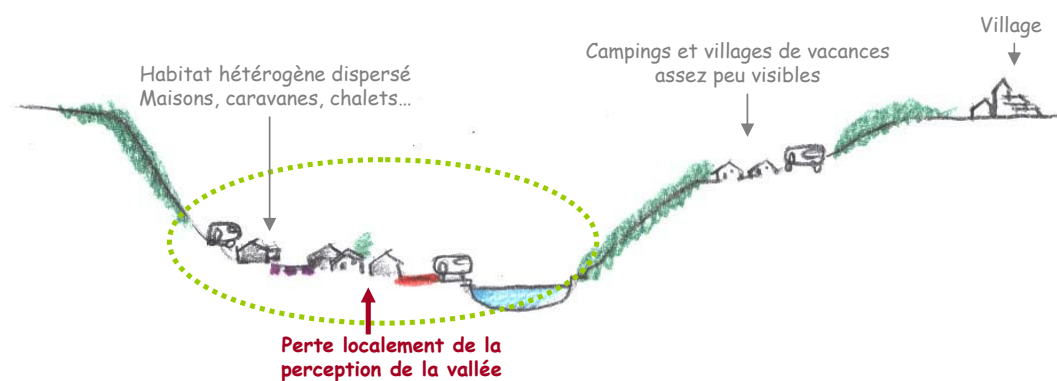


Figure 15 – Campings résidentiels et villages de vacances participent au caractère touristique d'une vallée, mais nuisent aussi à la qualité de l'ambiance paysagère lorsqu'ils sont établis de manière trop visible ou trop dispersée. ■



Figure 16 – Campings établis en bordure immédiate de la Meuse à Anhée (à gauche) et à Hastière (à droite).

Quatre scénarios pour un projet global

La seconde étape de la démarche est l'élaboration d'un projet pour la vallée, un « schéma d'orientation » dont le rôle sera d'opérer des choix entre les diverses vocations possibles pour le territoire. Pour tenir compte au mieux des besoins des différents acteurs concernés, ce schéma d'orientation devrait être issu d'une large concertation, voire d'un débat.

Mais chacun a sa vision de ce que pourrait devenir la vallée, et ce point de vue n'est pas toujours compatible avec celui des autres. Pour aider la concertation et mieux visualiser les évolutions possibles du territoire, nous avons imaginé quatre « scénarios fictions ». Ces quatre scénarios ont été conçus, en prenant l'hypothèse d'accorder entière priorité aux quatre occupations majeures du territoire. Que se passerait-il si la priorité absolue était donnée au transport fluvial et au développement d'activités économiques ? Ou au tourisme ? Ne pourrait-on pas plutôt imaginer une préservation absolue du patrimoine naturel ? N'est-ce pas le développement résidentiel qui, au contraire, devrait prendre le dessus ?

Cette technique a pour objectif de susciter la réflexion - voire de provoquer - en mettant en image les principales vocations de la vallée, poussées à l'extrême, dans une vision des choses sans doute caricaturale, mais tout en restant globalement dans l'ordre du possible... Chaque scénario est axé sur une logique de développement, reflétant la manière de voir d'une des quatre « familles » d'acteurs (résidence, économie fluviale, patrimoine naturel, tourisme), ce qui permet de visualiser ces points de vue et d'offrir ainsi un outil de négociation pour une meilleure prise en compte des avis divergents.

Comment sont conçus ces scénarios ? Ils émanent des tendances d'évolution probables mises en évidence lors du diagnostic, d'idées évoquées par des témoins interrogés, par la presse, de projets envisagés à un moment donné ou en cours de réflexion. Toutefois, chaque scénario n'est pas une simple juxtaposition d'éléments ponctuels mais est construit sur un fil conducteur et une cohérence propre, qui pourrait en faire un véritable « projet de vallée » à part entière aux yeux de ses partisans.

A ce stade, le réalisme et la faisabilité des différentes propositions n'ont bien sûr pas été testés ; un éclairage quant aux impacts environnementaux, techniques et financiers des différentes propositions envisagées constituerait une aide précieuse pour la discussion.

Comme on le devine aisément, ces différents scénarios-fictions ne sont pas toujours compatibles les uns avec les autres ! L'étape suivante sera de confronter les différents groupes d'acteurs pour tenter de faire émerger un projet cohérent et consensuel.

Les illustrations des pages qui suivent présentent synthétiquement les quatre scénarios développés pour la Haute Meuse.

Quatre « scénarios-fictions » ont été développés pour la Haute Meuse : développement résidentiel structuré autour d'un tramway desservant toute la vallée, optimisation du transport fluvial pour un développement économique durable, parc naturel et développement touristique. Le but est de mettre en images des avis divergents pour les confronter et aider la négociation. Les quatre planches qui suivent présentent synthétiquement ces quatre simulations de l'avenir de la vallée.



Figure 17 – La Meuse à Waulsort.

Scénario-fiction 1 : priorité au résidentiel

Priorité à l'urbanisation de la vallée à des fins résidentielles, qui s'inscrit néanmoins dans une structure urbanistique cohérente.

→ Urbaniser en structurant



L'urbanisation passe par un renforcement de l'attractivité résidentielle du territoire de la vallée : densifier l'habitat, maintenir la qualité du cadre de vie, offrir un paysage d'intérêt, un caractère aéré, des vues vers le fleuve, des accès aux berges, un environnement calme et sain... tout en préservant l'identité des agglomérations et des villages, leurs spécificités. La pression résidentielle implique une vigilance pour protéger le patrimoine.

Sud de l'agglomération namuroise :

- Jambes : restructuration et densification du site « Acina »
- Wépion, Dave : densification de l'habitat dans le respect du caractère aéré sur le versant, mais immeubles à appartements en front de Meuse et la subdivision d'anciennes villas mosanes



De Profondeville à Anhée :

- Renforcement des anciens centres de villages
Appartements en bord de Meuse, subdivisions d'anciennes villas mosanes
- Maintien des spécificités locales et de transitions non bâties



Pôle urbain de Dinant :

- Optimisation de l'occupation résidentielle en ville (appartements, rénovations et densification...)
- Développement de quartiers résidentiels sur les plateaux

Hastière :

- Opérations globales de requalification de l'habitat, amélioration de l'image résidentielle et du cadre de vie, relogement des résidents de certains campings



→ Un tramway semi-urbain Namur-Givet



La desserte régulière des différents noyaux tout au long de la vallée est principalement assurée par une structure ferroviaire légère et régulière. La densification du bâti s'effectue en priorité près des points d'arrêt. Des passerelles ont été réalisées sur les écluses pour mieux desservir les deux rives. A Wépion, un parking-relais en rive gauche attire des véhicules vers l'arrêt situé en amont de Dave.

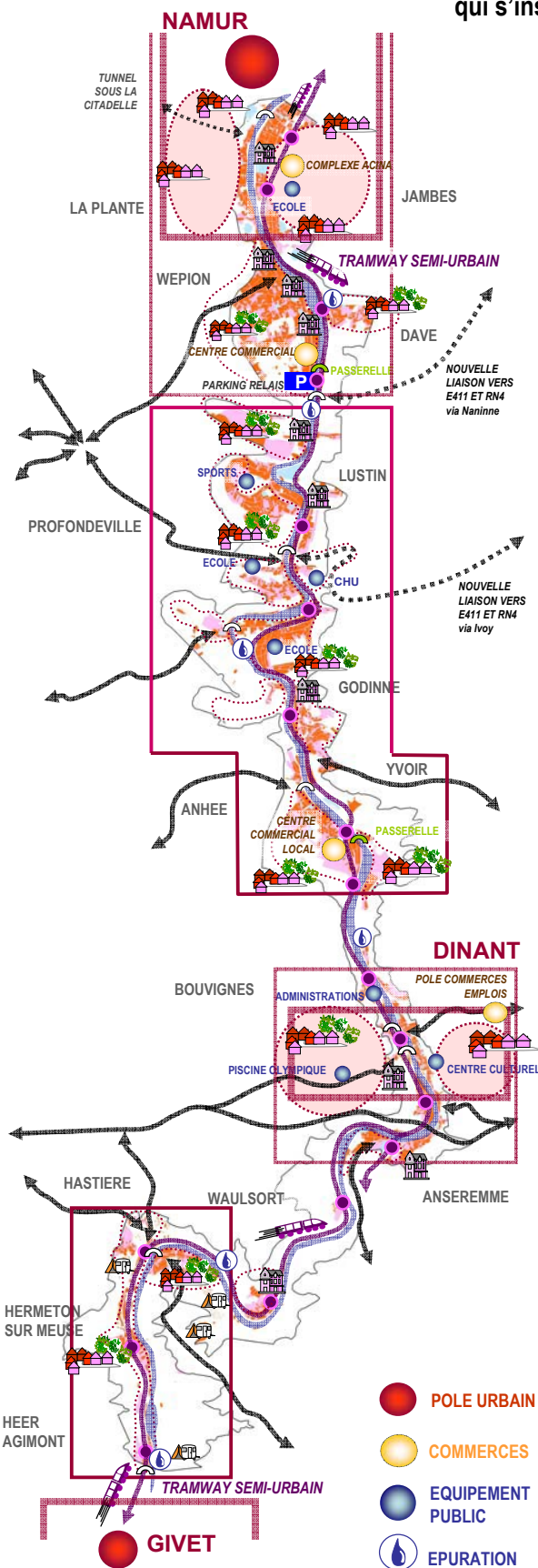
→ L'amélioration de l'accessibilité



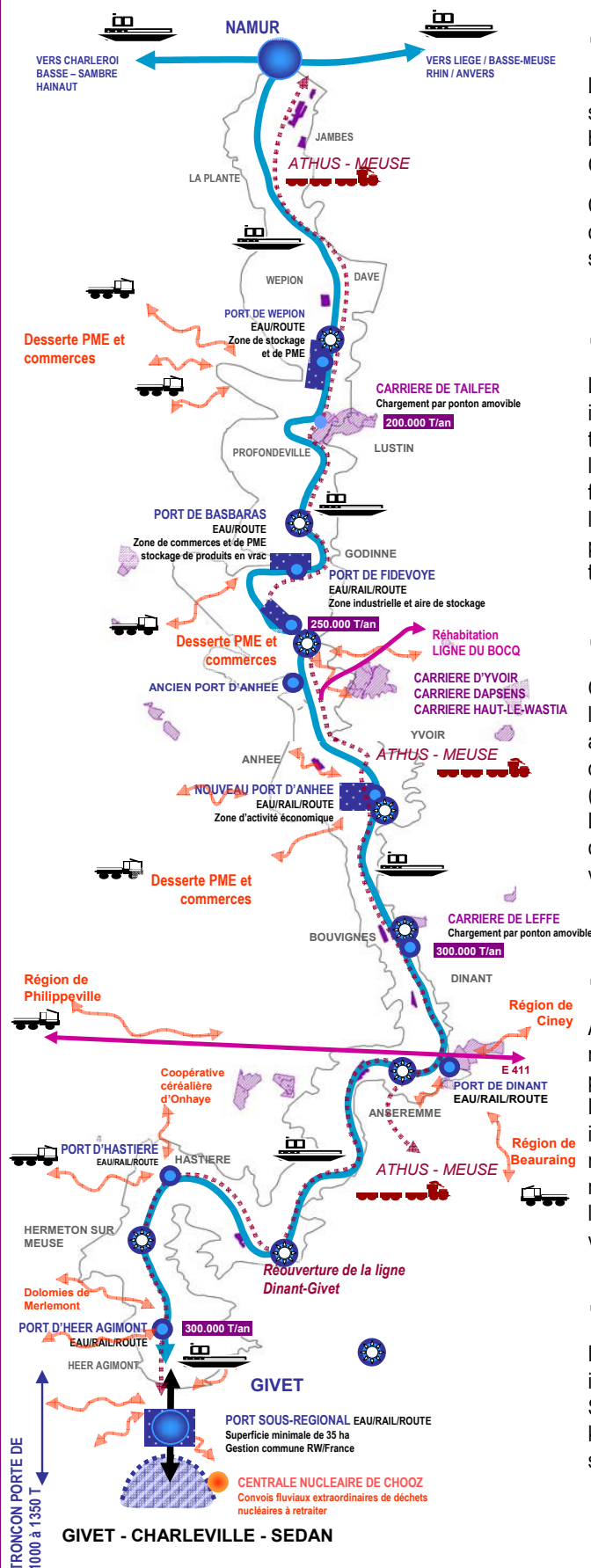
Priorité est donnée aux déplacements par le train, mais des améliorations de la desserte routière se sont néanmoins avérées nécessaires vu la croissance résidentielle : tunnel sous la Citadelle pour désengorger le quartier du Grognon à Namur, liaison vers Naninne (RN4 et E411), liaison entre le pont de Lustin et l'autoroute par le CHU Mont - Yvoy - Maillen, nouveau pont à Dinant et nouvelles bretelles d'accès pour améliorer la desserte des plateaux...

→ Une structure résidentielle appuyée par des équipements

Parallèlement, l'urbanisation s'appuie sur des centres commerciaux et des services (complexe Acina à Jambes, Wépion, pôle commercial sur le plateau à Dinant). De nouveaux équipements commerciaux ont été créés à Anhée. Des équipements communautaires et techniques sont réalisés de manière à subvenir aux besoins de la population.



Scénario-fiction 2 : priorité au transport fluvial



→ Un axe fluvial à exploiter

La Haute Meuse est un axe majeur de transport fluvial largement sous-exploité entre la E411 et la RN5, qui offre une alternative beaucoup plus « durable » au transport routier entre Namur et Givet.

Cet axe fluvial est doublé de l'axe ferroviaire « Athus-Meuse »; le chemin de fer se prolonge jusqu'à Givet grâce à la remise en service de la ligne au-delà de Dinant.

→ Développement du port de GIVET

Le port de Givet compte aujourd'hui plus de 35 hectares de terrains industriels sous-occupés. La mise à gabarit de 1.000 à 1.350 tonnes du tronçon mosan français en aval de Givet permet l'amélioration de sa desserte fluviale et la création d'une plateforme trimodale Eau – Route – Rail, tenant compte également de la remise en service de la ligne de chemin de fer Dinant-Givet. Le projet fluvial Namur-Givet est géré de manière intégrée et transfrontalière.

→ Des points de chargement

Outre les points de chargement existants, de nouveaux « ports » locaux sont créés. Les pontons de Tailfer et Leffe sont spécifiques aux carrières. Ailleurs, de petits quais autorisent tant le chargement que le déchargement de marchandises par les entreprises locales (carrières, coopérative céréalière, marchands de matériaux...). L'accès de petits porte-conteneurs a aussi permis d'élargir le concept à d'autres entreprises et PME dans des secteurs divers, voire à la desserte de commerces tels que les grandes surfaces.

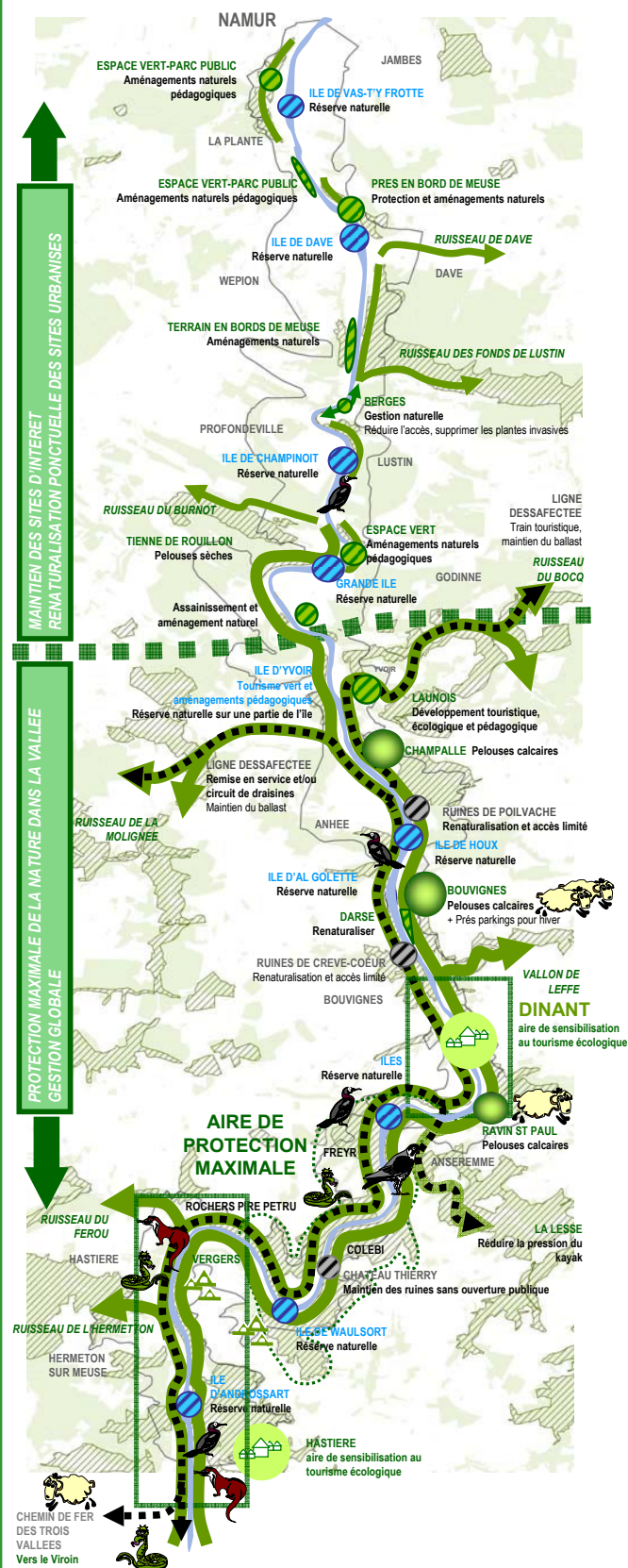
→ Des petites zones industrielles

Autour des quais de chargement/déchargement, il s'est avéré nécessaire de prévoir de petites zones à vocation industrielle permettant le stockage des matériaux en attente de chargement. Des entreprises sont en outre intéressées de s'installer à proximité immédiate de l'accès des marchandises en vrac pour ne pas multiplier la manutention : des bâtiments commerciaux (vente de matériaux...) peuvent s'installer près de certains quais car s'ils font le choix de la voie d'eau, leur présence sur place conditionne la viabilité de leur entreprise.

→ Production d'énergie

Des projets de développement de centrales hydro-électriques intégrées aux barrages sont à l'étude sur la Haute Meuse (SPE-SOCOLIE). Avec la centrale nucléaire de Chooz située à quelques kilomètres en amont de la frontière, le transport fluvial pourra aussi s'avérer un mode de transport plus sûr des déchets nucléaires.

Scénario-fiction 3 : priorité à la nature



→ Un couloir écologique pour les espèces méridionales



La Haute Meuse et son réseau d'affluents constituent un couloir écologique important à maintenir et à renforcer. C'est un microclimat attractif pour des espèces méridionales thermophiles qui s'accoutument de sites bien exposés.

En amont d'Yvoir :

- Protection maximale vu la grande richesse du réseau écologique et les connexions avec les vallées secondaires

En aval d'Yvoir :

- Vallée relativement urbanisée
- Maintien et renaturation des sites qui peuvent encore ponctuellement participer au réseau écologique (berges, abords d'îles, parcs...)
- Sensibilisation du public usager de la vallée



→ Réhabilitation des voies ferrées

Les anciennes voies ferrées (ligne Dinant-Givet, ligne du Bocq, Molignée, Viroin) ont été soit abandonnées soit remises en état dans le but d'une exploitation touristique (train touristique, draines...) ou fonctionnelle (voyageurs, marchandises), afin de conserver ou restituer le ballast, particulièrement attractif pour certaines espèces thermophiles comme les serpents. Les voies ne sont pas accessibles aux piétons ou aux cyclistes afin d'éviter le passage, le piétinement et le dérangement intempestif des animaux.

→ Sites de grand intérêt



Outre le réseau dans son ensemble, les sites de grand intérêt écologique sont gérés d'une manière globale et intégrée. Les pelouses calcaires sont entretenues à l'aide de troupeaux de moutons rustiques que l'on déplace d'un site à l'autre. Le déplacement des troupeaux peut s'effectuer grâce au train qui dessert la vallée principale et certains axes secondaires. Des prés « parkings » ont été aménagés afin d'accueillir les animaux durant la période hivernale et d'éviter une trop forte pression sur les sites.

→ Iles, ruines, carrières...



Une série de petits sites de moins grand intérêt peuvent néanmoins renforcer et conforter le réseau. Les îles sont maintenues en espaces naturels et l'un des deux passages latéraux est systématiquement interdit à la navigation. Les ruines (châteaux...) sont préservées du passage et du piétinement ; l'accès n'y est autorisé que sous certaines conditions et à certaines périodes de l'année.

→ Un tourisme naturel



La Haute Meuse offre un caractère touristique indéniable, mais celui-ci est réorienté dans l'optique d'une sensibilisation à l'environnement : les sites urbains offrent des supports à l'information, les parcs publics sont réaménagés dans une perspective plus naturelle, les campings sont soumis à un contrôle strict des normes environnementales et certaines de ces implantations se sont vues réhabilitées en lieux de tourisme vert.

Scénario-fiction 4 : priorité au tourisme



→ Un « fil rouge » touristique

La perception continue de la vallée le long de l'itinéraire touristique principal est préservée et renforcée, pour donner une image cohérente et continue de la « Haute Meuse » entre Namur et la frontière française.

Par la route :

Ce fil rouge se traduit par un itinéraire routier jalonné par des aménagements convergeant vers cette identité territoriale (parc en bord de Meuse, point de vue, signalétique et toponymie, « vocabulaire » commun des aménagements, référence aux produits du terroir...).

A vélo :

Parallèlement, le RAVeL a été complété vers Givet.

Par voie d'eau :

Le tourisme fluvial est renforcé par l'aménagement de haltes en lien avec les lieux à visiter.

Aux points d'articulation avec les vallées secondaires et vers la Meuse française, des aménagements spécifiques (panneaux, espaces publics...) sont réalisés pour informer les visiteurs.

→ Complémentarité loisirs/séjour

Entre Namur et Profondeville, le site est déjà fortement urbanisé et le tourisme y est essentiellement tourné vers les loisirs (spéléologie, alpinisme, sports nautiques, golf, parapente...). En amont de Godinne, le tourisme de séjour se développe, articulant de nombreuses curiosités et attractions, et renforcé par une infrastructure d'accueil et d'hébergement diversifiée.

→ Dinant, pôle touristique

Dinant constitue un pôle touristique de renommée internationale, dont l'image sert de « locomotive » au développement touristique de toute la vallée. L'objectif est à la fois de dynamiser et moderniser les attractions existantes, de valoriser au mieux les spécificités locales (couques, saxophone, dinanderie...) et de procéder à un réaménagement qualitatif de la ville et de ses espaces publics pour faire de l'accueil des touristes la priorité (semi-piétonnier, réaménagement des berges, parking de dissuasion sur le plateau avec liaison en escalator...).

→ Attractions et petits centres anciens

L'itinéraire est jalonné par des attractions et des petits centres de caractère : revalorisation des attractions existantes dans une optique de développement touristique, développement de nouvelles activités. Le long de l'itinéraire principal, les noyaux bâtis pittoresques constituent autant de petites étapes offrant ruelles piétonnes, restaurants, hôtels, vitrines de vente de produits du terroir, services divers, promenades au bord de l'eau et informations touristiques diverses.

→ Hastière

A Hastière, un vaste programme de revalorisation des campings a été entrepris, afin d'améliorer et de diversifier la qualité des infrastructures d'hébergement, notamment le camping de passage. Dans la vallée, une requalification de l'habitat redonnera progressivement une meilleure image de l'entité.



- sports, loisirs
- nautisme
- parcs, nature
- patrimoine
- château, légendes
- hôtels

Vers un scénario concerté...

On l'aura compris, aucun de ces scénarios n'est conçu pour être réalisé en tant que tel. C'est au contraire à travers une confrontation des quatre qu'un réel projet de développement pourra être construit pour la Haute Meuse. Choisi par qui, comment ? Cette démarche apporte une base de discussion pour une concertation entre les acteurs concernés. A la fin du processus, un scénario concerté devrait pouvoir être dégagé : il permettra de fixer les vocations principales et secondaires de la vallée, pour ensuite mettre en évidence les mesures concrètes qu'il faudra entreprendre sur le terrain. Ces vocations fixeront aussi un cadre permettant aux décideurs de prendre des décisions cohérentes lorsqu'ils seront par la suite soumis à des projets particuliers.

Ces aspects doivent encore être creusés afin de tester cette phase de concertation, d'élaboration d'un projet global, puis de concrétisation par un programme d'actions. Une des difficultés majeures de la démarche sera sans doute l'absence d'un réel niveau de décision à l'échelle de la vallée.

Toutefois, des pistes méthodologiques ont été explorées pour construire la réflexion et tenter d'objectiver la concertation. Une première démarche est de tester le scénario au regard de la plus ou moins bonne aptitude du territoire à la vocation principale qu'il sous-tend. Des cartes d'aptitudes thématiques ont été dressées au moyen de la cartographie informatique. Cet aspect fait l'objet de la partie suivante de ce texte.

Dans un deuxième temps, on peut aussi estimer les conséquences positives et négatives du scénario, conséquences qui peuvent être environnementales, socio-économiques ou budgétaires. Il s'agit en quelque sorte de réaliser une « étude d'incidences » du scénario, par exemple en tentant d'estimer quel serait le trafic fluvial engendré par un développement de ce mode de transport sur la Haute Meuse et ses conséquences éventuelles sur les autres activités ou occupations du sol.

Au troisième stade, il s'agirait d'aider chaque acteur - ou « famille » d'acteurs - à identifier les éléments du scénario qui l'impliquent le plus et qui peuvent être jugés indispensables à sa logique. Quels sont les travaux, les mesures, les choix incontournables si on veut vraiment développer le transport fluvial sur la Haute Meuse ?

Qu'est-ce qu'il faut à tout prix préserver pour garantir un projet touristique cohérent sur l'ensemble de la vallée ? Par ailleurs, on pourrait ainsi isoler les choses « négociables » dans le cadre du débat. On peut aussi mesurer la compatibilité d'un élément avec les autres scénarios. Ainsi, par exemple, si le développement d'un RAVeL sur l'ancienne voie ferrée reliant Dinant à Givet semble la meilleure option du point de vue d'un tourisme durable répondant aux besoins actuels, la remise en service de cette ligne au profit du train ne semble pas a priori incompatible avec une option économique (en appoint du transport fluvial), une option résidentielle (pour désenclaver cette zone et favoriser l'usage des transports en commun) et même, aux dires des naturalistes, une option naturelle (la faune et la flore locales s'accommodant mieux du passage du train que de celui, moins discipliné, des touristes) !

Objectiver les scénarios grâce à la cartographie informatique

La cartographie informatique peut aussi s'avérer un outil intéressant pour les décideurs locaux. En amont de la concertation, elle peut aider à nuancer les scénarios et à en mesurer certains impacts. Quelques applications concrètes développées dans le cadre de la réflexion sur la Haute Meuse sont développées dans cette dernière partie.

L'occupation du sol : vers un découpage de la vallée en entités cohérentes

Les données d'occupation du sol du plan de localisation informatisé (PLI) constituent une base cartographique et analytique tout à fait digne d'intérêt. Au départ de ces données, une carte très précise des occupations du sol en Haute Meuse a pu être construite, en regroupant par classes les natures cadastrales des parcelles selon leur pertinence au regard des objectifs de l'étude (Fig. 18-1).

Mais la lecture d'une carte aussi détaillée peut être difficile ; aussi, pour mieux percevoir les grandes classes d'occupation du sol, et ainsi progressivement aider au découpage de la vallée en entités cohérentes selon leur vocation actuelle, une version simplifiée de cette carte a été réalisée selon deux méthodes différentes.

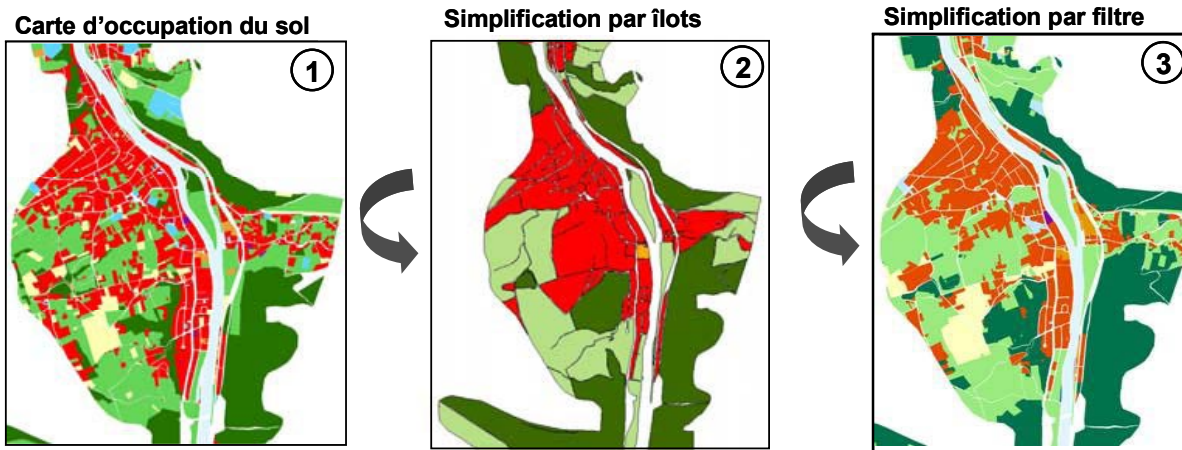


Figure 18 – Une carte précise de l'occupation du sol peut être obtenue par regroupement des natures cadastrales du PLI. Une simplification de ces occupations par diverses méthodes permet d'appréhender plus facilement les caractéristiques locales de l'occupation du sol dans la vallée et des différentes entités cohérentes qui la composent. L'extrait de la carte représente une portion de la vallée de la Haute Meuse, à hauteur de Wépion et de Dave.

La première méthode consiste à réduire l'information en agrégeant les parcelles en unités de plus grandes dimensions et en associant à chacune de ces unités l'occupation du sol qui y est dominante. Pour procéder à cette agrégation de parcelles, les groupes jointifs délimités par le réseau routier ont été privilégiés : on obtient ainsi des îlots caractérisés par une même occupation dominante. Cette première manière de procéder mène à une simplification relativement importante, voire même un peu trop drastique (Fig. 18-2).

Une seconde façon de procéder a été de mettre au point un filtre pour « lisser » l'information cadastrale au niveau de chaque parcelle. Ce filtre passe en revue toute les parcelles une à une et attribue à chacune d'elles l'occupation du sol dominante dans un espace donné. Cette carte est sensiblement plus précise que la précédente : elle réduit les « bruits de fond » du PLI originel, tout en proposant une image synthétique de la réalité. Cette méthode offre, en outre, la possibilité de moduler les paramètres du filtre, et donc les résultats obtenus, en fonction du niveau de simplification recherché (Fig. 18-3).

La carte simplifiée de l'occupation du sol est une des étapes importantes du diagnostic sur laquelle a pu reposer une élaboration de scénarios réalistes pour l'avenir de la vallée et la définition des quatre orientations principales envisageables dans le cas précis de la Haute Meuse : l'habitat, le tourisme, le développement

et la protection de la nature et du patrimoine, et enfin, une économie fluviale. Avec l'analyse des ambiances paysagères évoquée plus haut, elle préfigure aussi le découpage de la vallée en unités cohérentes auxquelles il s'agira d'attribuer une/des vocation(s) spécifique(s).

Les cartes d'aptitudes

La cartographie informatique peut aussi s'avérer intéressante pour une évaluation systématique des potentialités d'un territoire.

On a construit des cartes d'aptitude aux quatre vocations envisageables pour la vallée. A quoi peuvent servir ces cartes d'aptitudes ? L'objectif principal de la démarche est de les utiliser pour évaluer et valider les scénarios présentés précédemment. Un exemple d'utilisation est donné ci-après.

Pour les établir, divers éléments issus de l'analyse du diagnostic ont pu être objectivés et spatialisés au moyen de l'outil « SIG ». Ces éléments (densités, accessibilité, patrimoine,...) sont alors superposés et croisés pour définir les espaces qui, selon un faisceau d'éléments concordants, paraissent propices à un ou plusieurs usages du sol.

Ces cartes d'aptitude peuvent alors être modulées en accordant plus de poids à l'un ou l'autre critère jugé prioritaire, en fonction des objectifs d'aménagement que les acteurs concernés souhaitent privilégier. La

construction des critères est aussi déterminée par la nécessité d'obtenir une méthode reproductible à d'autres contextes.

Ainsi par exemple, pour qualifier la bonne aptitude résidentielle, des éléments tels que la densité du bâti préexistante, l'accessibilité par divers modes de déplacements (notamment les transports en commun), la mixité des fonctions (avec présence d'équipements et

de services)... ont été cartographiés pour l'ensemble de la vallée. D'autres critères tels que la qualité du cadre de vie sont aussi à considérer : un bon ensoleillement (notamment en site de vallée) ou encore, un faible niveau de perturbation sonore (vu la présence d'infrastructures de communications ou d'exploitation de carrières par exemple). L'estimation de critères caractérisant la qualité du cadre de vie est illustrée ci-après.

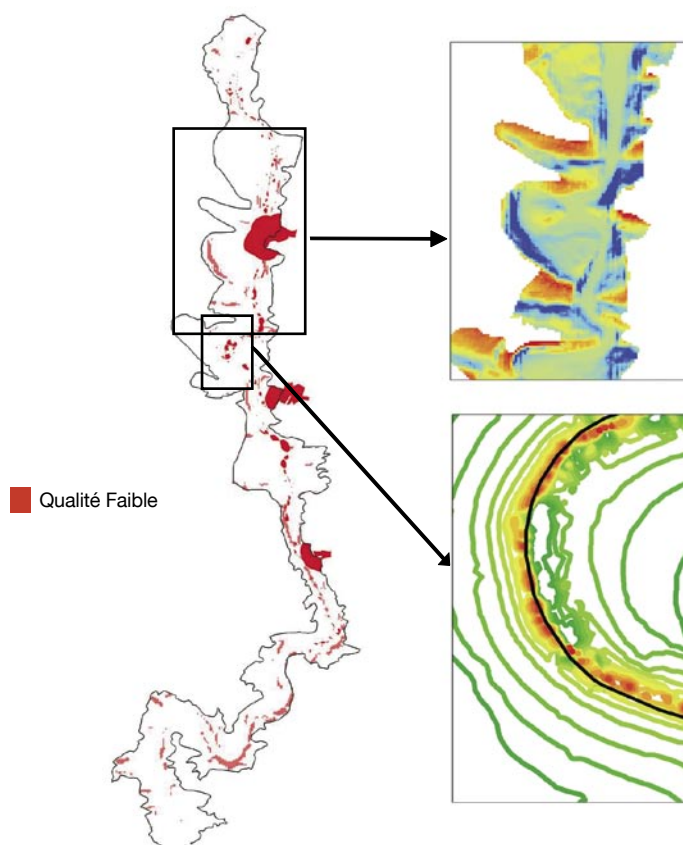


Figure 19 – La qualité du cadre de vie est déterminante pour l'attractivité résidentielle du territoire. Un bon ensoleillement ou un environnement plutôt calme sont deux exemples de critères caractérisant cette qualité de vie des lieux d'habitat. L'illustration présente une carte issue de la combinaison de ces deux critères pour déterminer des lieux peu propices à la résidence sur l'ensemble de la vallée.

Le premier extrait présente, sur un « zoom » réalisé à hauteur de Profondeville et Lustin, le niveau précis d'insolation. Les lieux où celle-ci est la plus faible ont été identifiés pour l'ensemble de la vallée : pour ces terrains souvent à l'ombre, le cadre de vie est moins agréable et les apports solaires passifs moins profitables à une urbanisation plus en accord avec les principes du développement durable.

Parallèlement, l'impact sonore du chemin de fer et des sites d'extraction ont été pris en considération : les périmètres susceptibles de subir des nuisances sonores supérieures à cinquante décibels ont été identifiés et cartographiés. C'est l'objet du second « zoom » plus en amont, à hauteur de Godinne. ■

Une synthèse des principales contraintes à l'occupation du sol a également été réalisée. Elle reprend les lieux qui, d'une manière générale s'avèrent les moins aptes à l'urbanisation, qu'elle soit résidentielle, économique ou touristique, en raison de la nature du territoire : présence de terrains karstiques, risques d'éboulements rocheux... Les zones inondables, lorsqu'elles seront adoptées par la Région wallonne, devraient également figurer sur ce type de cartes.

Pour déterminer l'aptitude touristique, il s'agit à la fois de rechercher les lieux où existent déjà des attractions et des infrastructures d'accueil, mais il s'agit aussi de préserver les sites d'intérêt pour garantir leur pérennité. Une attention spécifique doit notamment être apportée au patrimoine majeur et aux sites d'exception qui constituent souvent le principal atout touristique d'une région. La cartographie informatique permet plus aisément de prendre en considération un champ de vision, calculé en fonction du relief, autour de ces éléments de grand intérêt.

Validation et évaluation des scénarios

Le croisement entre les cartes d'aptitudes et les scénarios permet de nuancer la pertinence des différentes options développées dans ces derniers. Cette comparaison a pour but de vérifier si les propositions des scénarios sont en adéquation avec les aptitudes réelles rencontrées sur le terrain, ou le cas échéant, d'attirer l'attention sur le fait que des aménagements – parfois conséquents- seront nécessaires à la viabilisation d'une zone peu apte au départ.

En effet, si l'option est d'urbaniser des terrains peu accessibles, cela impliquera peut-être pour les autorités publiques de prévoir à terme la construction d'un nouvel accès routier ou de repenser le réseau de transports en commun. Cette démarche permet donc dans une certaine mesure d'apporter un éclairage sur le réalisme et la faisabilité des scénarios, pour mettre en évidence, dans les débats qui jalonnent la concertation, les difficultés (techniques, financières, environnementales,...) de certains projets.

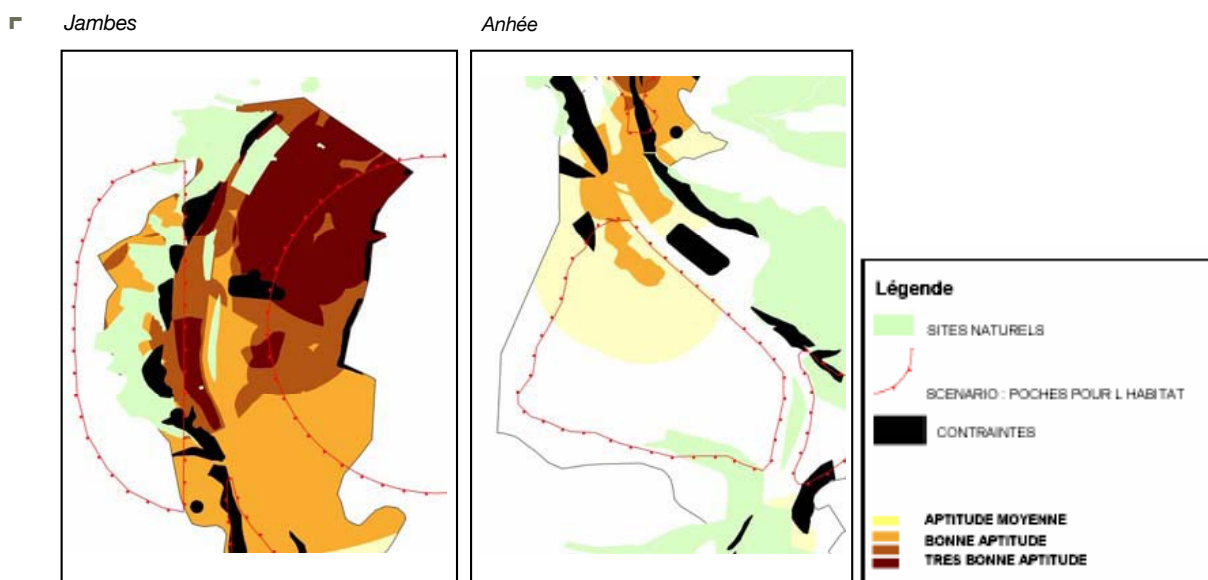


Figure 20 – Les cartes d'aptitudes sont confrontées aux scénarios pour en mesurer la pertinence et les impacts. L'illustration montre le croisement de la carte des aptitudes résidentielles avec le scénario d'urbanisation pour deux extraits de la carte : l'entité de Jambes et La Plante (à gauche) et de Anhée et Houx (à droite). Hormis les zones naturelles (vert) et les contraintes (noir), les aptitudes résidentielles vont de très bonnes (brun foncé) à mauvaises (blanc). Les poches d'urbanisation imaginées par le scénario résidentiel (cercles rouges) y figurent également.

La confrontation de la carte d'aptitude avec les poches d'urbanisation du scénario permet d'ébaucher une hiérarchisation entre les différentes zones urbanisables : ainsi, Jambes est très apte à une densification de l'urbanisation, d'autant plus si les réseaux de transports en commun sont renforcés, tandis qu'à Anhée, une vaste zone d'aménagement communal concerté du plan de secteur est localisée en zone peu apte à la résidence, notamment en raison d'une moins bonne accessibilité ; la question de l'opportunité de la mise en œuvre de cette dernière peut dès lors être posée. ■

Conclusions

Un « schéma d'orientation » pourrait avoir toute son utilité dans le cadre de la requalification de territoires qui jouissent d'une cohérence propre au-delà des limites administratives, comme c'est notamment le cas des vallées. Encore un outil de plus ? Peut-être. Ou, du moins, une démarche préalable et complémentaire à celle développée par des outils existants, comme le contrat de rivière ou les schémas de structure communaux.

Il ne s'agit pas de se substituer aux contrats de rivière, mais au contraire, de s'appuyer sur toute la démarche participative qu'ils ont permis d'initier. Le schéma d'orientation serait, quant à lui, plutôt de même nature que le schéma de structure communal, fixant un cadre général pour orienter toutes les décisions dans la direction d'un projet territorial commun à une échelle supra-communale. Les deux démarches peuvent donc parfaitement s'articuler.



D'un point de vue méthodologique, l'étude a mis en évidence l'importance de l'image et de la représentation graphique comme outil de sensibilisation et de concertation. La technique des scénarios, privilégiant des logiques thématiques cohérentes de développement, pourrait apporter une aide à la concertation entre les acteurs pour se forger un projet commun. Parallèlement, l'importance croissante de la cartographie informatisée apporte un outil d'objectivation et d'évaluation.

La démarche pose aussi la question de la définition de son périmètre de son application. Un tel schéma aurait-il sa pertinence pour d'autres vallées, moins marquées par le relief, plus urbanisées ? Par ailleurs, il y a sans doute d'autres territoires où une cohérence pourrait être trouvée et exprimée sous la forme d'un projet, d'une vision d'ensemble fédérant actions et acteurs. On pense à la définition des pays, des agglomérations... il y en a sans doute encore bien d'autres.

On le voit, la réflexion initiée au départ du cas de la Haute Meuse ouvre encore bien des perspectives de recherche pour l'aide à la décision, à la concertation et l'amélioration des processus et outils existants.

Figure 21 – Un des enjeux majeurs pour l'avenir de la Haute Meuse est sans nul doute la prise en compte de l'ensemble des acteurs qui fréquentent ce territoire. ■

Bibliographie

CONFÉRENCE PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL CPDT (2005). *Mutations spatiales et structures territoriales*, Politique de gestion des fonds de vallées.

CONFÉRENCE PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL CPDT (2005). *Adhésion de la Région wallonne au Protocole de Kyoto : mesures à prendre en aménagement du territoire pour faciliter le respect des engagements wallons et pour pallier les effets du réchauffement climatique*.

CREAT (2006). Schéma de structure de Neupré. Commune de Neupré.

FISCHESSER B., DUPUIS-TATE M.-F. (1991). *Contrat de rivière Rhins-Trambouze. Etude paysagère*. Syndicat intercommunal Rhins-Trambouze. Cemagref Groupement de Grenoble, Div. Env., Nat. et Pays.

FISCHESSER B., DUPUIS-TATE M.-F. (1992). *Etudes préalables au schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'espace naturel de la Haute Vallée de la Love (Doubs)*. Syndicat intercommunal Rhins-Trambouze. Cemagref Groupement de Grenoble, Div. Env., Nat. et Pays.

FISCHESSER B., DUPUIS-TATE M.-F. (2003). *Rivières et paysages*. La Martinière, Paris.

Le contrat de rivière 2002-2004 : deuxième programme d'actions pour la protection, la restauration et la promotion de la Haute Meuse. http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere